

Sondage :
votez pour
le nouveau
mot de 2016

AIR DU TEMPS

MOT
LE NOUVEAU

Quel sera le mot nouveau de l'année ? C'est à vous de décider. Vous avez été nombreux à nous faire des propositions. Au total, 115 mots et définitions nous sont arrivés. Un jury composé de l'auteur Bruno Coppens, des linguistes Michel Francard et Anne-Catherine Simon (Centre Valibel - UCL) et des journalistes du Soir Jean-Claude Vantroyen et Corentin Di Prima en ont retenu dix :

brexit [n. m.] Sortie (annoncée) du Royaume-Uni de l'UE.

brown-out [n. m.] Dépression liée au désintérêt pour les tâches professionnelles jugées absurdes ou contradictoires avec les valeurs du travailleur.

burkini [n. f.] Combinaison de bain qui ne laisse visibles que le visage, les mains et les pieds de la personne - de sexe féminin - qui le porte.

contouring [n. m.] Technique de maquillage qui vise à améliorer la perception du visage en assombrissant ou éclaircissant certaines parties.

déradicalisation [n. m.] Action de détourner (quelqu'un) du courant très radical d'une religion, d'une doctrine.

dogsitter [n. m.] Personne qui, moyennant rétribution, se charge du ou des chiens d'une autre personne.

post-vérité [adj.] Qui caractérise une société, un état ou une époque où les émotions sont plus importantes que les faits.

putaclic [adj.] (à propos d'une information, d'un article, d'une vidéo) Dont le titre ou le résumé ont un caractère racoleur, de manière à provoquer une diffusion virale.

trumpisation [n. f.] Posture politique qui s'affiche en rupture avec les systèmes établis et emploie des moyens démagogiques ou émotionnels pour obtenir l'adhésion des électeurs.

vlog ou vlogue [n. m.] Site Internet qui recourt à la vidéo pour présenter ses contenus.

Vous avez jusqu'au vendredi 23 décembre pour voter sur www.lesoir.be et plus.lesoir.be. Le mot élu sera dévoilé pendant la dernière semaine de décembre. ■

La forêt wallonne, un enjeu disputé

ENVIRONNEMENT Proposition pour faciliter la vente des forêts publiques

► Y a-t-il une volonté de privatiser davantage la forêt wallonne ?

► Une proposition de décret, des débats, des critiques. Et des enjeux financiers majeurs...

ANALYSE

Il y a du vent dans les branches en forêt wallonne. Ces bourrasques peuvent se résumer à un débat très terre-à-terre : de la production de bois et des fonctions sociales et environnementales de la forêt, que privilégier ? Le débat est relancé à l'occasion de l'adoption, cette semaine, d'une proposition de décret modifiant subtilement le code forestier wallon, adopté en 2008, sous l'impulsion de Benoît Lutgen (CDH), alors ministre wallon de l'Environnement.

1 Vendre plus facilement. Une des dispositions du code prévoit que la vente d'une forêt de plus d'un hectare appartenant à la Région doit passer par l'adoption d'un décret, après un débat et un vote au parlement. La proposition de décret, votée lundi à Namur, émane de parlementaires de la majorité PS-CDH. Elle supprime cette contrainte lors de la vente de la forêt à un « groupement forestier ». Ce statut fiscal préférentiel, créé en 1999, peut être octroyé à des sociétés commerciales de gestion forestière (SPRL, société coopérative...) regroupant des particuliers ou des sociétés. La formule n'a jamais bien pris en Wallonie et les signataires de la proposition rêvent de l'ouvrir aux « petits épargnants ». Au cabinet du ministre wallon de la Nature, René Collin (CHD), on se défend d'être à l'origine de la proposition. Mais on est en phase avec le texte voté lundi. Et, comme les auteurs du texte, on assure qu'impliquer des particuliers dans des groupements forestiers, les sensibilisera à la gestion durable du patrimoine forestier tel que le prévoit le code.

Seul hic : une fois vendue à des privés, la forêt sortira du régime forestier qui ne s'impose qu'aux pouvoirs publics. « Par ailleurs, souligne un expert du secteur, les épargnants qu'on veut ainsi attirer, voudront faire fructifier leur mise de fonds. Donc exploiter la



La forêt, c'est bien plus que simplement des arbres. C'est de l'argent, des emplois.

Et des services essentiels qu'il faut préserver. Mais les tiraillements ne manquent pas. © D.R.

forêt au maximum. » Un autre souligne l'inanité de parler de petits épargnants. « Ceux qui s'intéresseront à ces opérations seront les acteurs dominants : des banques, des assurances et des grands propriétaires qui disposent de millions. » Bref, dit un naturaliste, « une catastrophe ».

2 Pourquoi vendre ? Derrière les friselis de la forêt, plusieurs tensions. Celle du secteur d'abord, qui ne cesse de réclamer plus de bois. La demande est élevée et la forêt wallonne produit trop peu pour satisfaire ces besoins. On parle ici des résineux : 43 % des superficies (il n'y a plus de scierie pour les feuillus en Wallonie). Les peuplements sont actuellement exploités au-delà de leur capacité de régénération. Une source officielle parle de la « voracité des entreprises de première transformation » du bois. Une forêt échappant au régime forestier après sa vente par la Région pourrait être coupée « à blanc » (tous les arbres abattus en une fois), ce que le code de 2008 ne permet pas. Une pratique rapide et peu coûteuse qui permet de remettre beaucoup de

grumes sur le marché et pour laquelle les opérateurs sont prêts à offrir une belle plus-value. Une pratique qui plaît aussi aux pépiniéristes, maillon essentiel de la replantation. Mais qui s'avère très coûteuse en termes de remise en état des sols et de replantation, et qui appauvrit fortement les sols.

3 Besoin d'argent ? L'autre tension est budgétaire. Les ventes de bois des forêts domaniales ont rapporté moins d'argent en 2015 : un million d'euros. Et Collin a été prié de contribuer davantage au budget wallon où la chasse aux euros est ouverte. Dans ces circonstances, couper plus et plus vite, et surtout vendre quelques bijoux de famille, peut être tentant. Un inventaire de domaines a ainsi été dressé, dont la Wallonie pourrait se séparer. Des sorties d'individus sont aussi envisagées - ce que la proposition de décret faciliterait également. « Mais il ne s'agit que de projets », assure-t-on au cabinet du ministre. D'autres se souviennent que dans l'entourage de René Collin a plusieurs fois circulé l'idée de

privatiser entièrement la gestion forestière wallonne - les propriétés domaniales mais aussi leur gestion par certains des 850 agents du DNF -, de quoi réaliser de très sérieuses « économies ». Toujours une rumeur pour l'instant. D'autant, objectent certains, que si la Région vend ses forêts pour renflouer ses caisses, qu'est-ce qui empêcherait les communes d'en faire de même ?

4 La forêt sort du bois. La surface forestière wallonne couvre 33 % du territoire, 554.000 ha. Elle est privée à 52 % et publique à 48 % (dont 12,1 % domaniale et 34,7 % communale). Le code prévoit que la forêt wallonne doit être « multifonctionnelle ». L'idée est d'allier les fonctions productives, touristiques, sociales et environnementales. Mais chacun a son idée de la multifonctionnalité et considère que la situation actuelle doit être rééquilibrée en sa faveur. En témoigne une nouvelle poussée d'hostilité, dans une partie du secteur du bois, relayé par certains politiques, contre la gestion « Pro Silva »,

ROYAUME-UNI

Un précédent

En 2010, le gouvernement britannique annonce qu'il met en vente 258.000 hectares de forêts du Royaume-Uni dont il espère retirer 100 millions de livres. Le tollé est immédiat. Des manifestations se déroulent dans plusieurs endroits du pays. Après des mois de dispute, un rapport indépendant conclut que la forêt doit être considérée comme un « bien public » et ne peut être vendue au privé. Le gouvernement retire alors son projet et promet d'investir davantage dans la protection des forêts.

en principe généralisée au domaine forestier public en Wallonie si la situation le permet. Davantage axée sur le maintien des services en faveur de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau et sur la repousse naturelle des arbres, Pro Silva est critiquée pour sa moindre productivité, ou plutôt pour l'étalement du bénéfice : dans une forêt aux arbres d'âges divers, ceux-ci sont prélevés lorsqu'ils sont arrivés à maturité. Le point d'équilibre de la forêt wallonne n'est pas encore fixé. Et l'on s'étripe ferme devant la table à dessin. ■

MICHEL DE MUELENAERE

22649120



A STAR ALLIANCE MEMBER

OFFREZ UN VOL SOUS LE SAPIN.

Surprenez vos proches avec un chèque-cadeau gift. Pour seulement € 98*, offrez un aller-retour en Light @ Relax™, bagages et taxes inclus, vers plus de 40 destinations city trip en Europe.

brusselsairlines.com/bgift

brussels airlines

*Conditions: voir site web.